



1188 Gimel, le 12 nov. 2012

CONSEIL COMMUNAL
DE GIMEL

RAPPORT

sur le préavis municipal n° 5-2011

Règlement sur les inhumations, les incinérations et le cimetière

Monsieur le Président,
Mesdames & Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Pascal Renaud, Président
Daniel Egli
Valérie Theintz
Sandrine Winkelmann
Eric Marchese, Rapporteur

s'est réunie à 2 reprises, soit :

- Le 31 octobre 2012 pour l'étude du préavis et la préparation des questions à la municipalité
- Le 12 novembre 2012 en présence de Mr Roberto Houmard, Municipal, que nous remercions chaleureusement pour sa collaboration, pour l'élaboration du présent rapport.

Le règlement et les tarifs actuellement en vigueur datent de 1989. Suite à l'aménagement du jardin du souvenir et du columbarium en 2011, il était nécessaire de mettre à jour le règlement ainsi que les tarifs.

Hormis quelques changements mineurs apportés au nouveau règlement, les tarifs ont été actualisés en tenant compte de ceux en vigueur dans les communes avoisinantes.

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime propose d'accepter le nouveau règlement communal et les tarifs sur les inhumations, les incinérations et le cimetière.

Pascal Renaud, Président

signature

Daniel Egli

signature

Valérie Theintz

signature

Sandrine Winkelmann

signature

Eric Marchese, Rapporteur

signature